



ACS/2013/CM.XVIII/WP.0017

RENFORCEMENT DU FONDS SPECIAL DE L'AEC



ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIII^E REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Ville Panama, Panama le 22 février 2013

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE (AEC)

XVIIIème REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
Ville Panama, Panama, le 22 février 2013

Accord N^o. 13/13

RENFORCEMENT DU FONDS SPECIAL DE L'AEC

Le Conseil des Ministres,

Considérant:

L'Article XIII de la Convention Constitutive de l'Association des Etats de la Caraïbe ;

L'Accord No. 6/95 du Conseil des Ministres ;

Le rapport final de la XXVI^e Réunion du Conseil des Représentants Nationaux du Fonds Spécial.

Les décisions de la 27^e Réunion du Comité Spécial sur le Budget et de l'Administration a tenu le 20 février 2013 à Panama City, Panama.

Convient :

1. Pour finaliser la création de l'unité de gestion et du suivi de projets de coopération, afin de donner suite aux efforts réalisés par l'AEC pour le renforcement du Fonds Spécial et d'impulser une gestion plus opérationnelle de ressources octroyées par les donateurs.
2. De demander a la NCRCF de redéfinir les aspects institutionnels et organisationnels du Fonds Spécial.
3. De demander au Comité du Budget et de l'Administration de trouver des formules pour le renforcement de la gestion des projets et programmes de coopération de la SF qui comprend les aspects méthodologiques pour la création

et le suivi des projets, la révision des projets existants et l'utilisation des ressources disponibles ainsi que les restes de fonds affectés et non réglementés.

4. Réaliser un forum de réflexion et de planification dans lequel sera abordé le rôle de l'AEC dans la nouvelle architecture de la coopération internationale pour le développement, impulsé par les responsables de la coopération des Etats Membres.